

19-06-1985

✓

[REDACTED]

N° 17.052/I/PF/PG

Annexe : 1 avis
N° 17.052/I/PF

[REDACTED]

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir la copie d'un avis de la Commission permanente de Contrôle linguistique, siégeant sections réunies, en date du 2 mai 1985 (dossier n° 17.052/I/PF/PG).

Bien que cet avis ait été émis dans un sens favorable, la C.P.C.L. insiste sur la nécessité de disposer à l'avenir de chiffres précis, tenant compte de l'évolution intervenue depuis 1977.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le Président,

[REDACTED]